



Conseil économique et social

Distr. générale
6 mars 2009
Français
Original : anglais

Commission du développement durable

Dix-septième session

4-15 mai 2009

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Module thématique du cycle d'application 2008-2009
(session directive)

Lettre datée du 20 février 2009, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Namibie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que le Gouvernement namibien a accueilli à Windhoek, les 9 et 10 février 2009, une réunion de haut niveau pour la région de l'Afrique, organisée sur le thème « L'agriculture en Afrique au XXI^e siècle : relever les défis et réaliser une révolution verte durable, dans le cadre de la dix-septième session de la Commission du développement durable ».

Environ 120 participants venant d'Afrique et d'ailleurs ont assisté à la réunion, qui était organisée conjointement par le Ministère de l'environnement et du tourisme de la Namibie et la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

À l'issue de la réunion, la Déclaration ministérielle de haut niveau de Windhoek sur l'agriculture en Afrique au XXI^e siècle : relever les défis et réaliser une révolution verte durable a été adoptée (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Organisation des Nations Unies.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Kaire M. Mbuende

* E/CN.17/2009/1.



Annexe

Déclaration ministérielle de haut niveau de Windhoek sur l'agriculture en Afrique au XXI^e siècle : relever les défis et réaliser une révolution verte durable

1. Nous, ministres et représentants de gouvernement, participant à la Réunion de haut niveau sur « L'agriculture en Afrique au XXI^e siècle : relever les défis et réaliser une révolution verte durable », qui s'est tenue à Windhoek, les 9 et 10 février 2009, réaffirmons notre attachement au développement durable en Afrique et reconnaissons que l'agriculture joue un rôle majeur dans la réalisation du développement durable en Afrique.
2. Nous considérons qu'il faut d'urgence donner corps à la vision énoncée par les chefs d'État et de gouvernement africains, sachant que cette vision donne une orientation stratégique aux plans et programmes d'action, notamment au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique^a qui a été entériné par l'Union africaine et est actuellement mis en œuvre par les organismes régionaux et les institutions nationales.
3. Nous soutenons l'appel lancé en faveur d'une révolution verte spécifiquement africaine pour aider à promouvoir la productivité agricole, la production alimentaire et la sécurité alimentaire nationale, et appuyons toutes les initiatives qui sont prises en vue de réaliser une telle révolution.
4. Nous savons qu'une révolution verte en Afrique ne dépend pas seulement de l'amélioration des semences et des engrais, mais qu'elle doit aussi être fondée sur une série d'investissements complémentaires dans le développement rural, qui devraient être en grande partie réalisés par le secteur public, qu'il s'agisse des routes, de l'électricité, de la santé ou de l'éducation dans les régions rurales.
5. Nous estimons par ailleurs que les États doivent s'engager activement à soutenir l'agriculture, en particulier les petites exploitations. L'envolée des prix et leur instabilité, auxquelles se heurtent les agriculteurs, ont montré qu'il faut disposer d'institutions efficaces à même d'assurer une meilleure stabilité des prix. Nous soulignons en outre qu'il importe au plus haut point que les gouvernements mettent en place des infrastructures rurales, qu'ils soutiennent la recherche-développement dans le secteur agricole et qu'ils établissent un cadre politique propre à encourager l'innovation et la prise de risques par les agriculteurs.
6. Nous reconnaissons le rôle important que joue l'élevage dans l'agriculture en Afrique, de même que les systèmes associant l'agriculture et l'élevage, pour assurer un revenu et garantir la sécurité alimentaire, et pour réduire les risques pour les agriculteurs. Nous accordons un rang de priorité élevé à l'amélioration de la productivité et de la viabilité de ces systèmes et d'autres mécanismes propres à l'agriculture en Afrique.
7. Nous sommes pleinement conscients que la productivité dans le secteur agricole est tributaire d'une gamme de services rendus par les écosystèmes, notamment par les forêts, et que la diversité biologique dans les écosystèmes agricoles présente de

^a A/57/304, annexe.

nombreux avantages, tels que le renforcement de la capacité de résistance aux aléas climatiques, aux parasites et à d'autres menaces et perturbations.

8. Nous sommes convaincus qu'il faut s'attaquer d'urgence aux problèmes de l'agriculture en Afrique. Chacun s'accorde à reconnaître quels sont les principaux problèmes et ce qu'il faut faire pour y remédier, ainsi qu'en témoignent les documents issus des conférences consacrées à la sécurité alimentaire, qui se sont tenues à Rome et à Madrid. Aujourd'hui, les gouvernements doivent faire preuve d'une ferme volonté politique pour adopter les mesures nécessaires et la communauté internationale doit soutenir ces mesures par tous les moyens possibles. Nous avons cette volonté.

9. Nous reconnaissons que nous nous réunissons à une étape critique des efforts que nous menons pour réaliser les objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. Nous constatons que la réalisation de ces objectifs se heurte à de multiples problèmes, notamment la crise financière, la crise alimentaire mondiale, la crise énergétique, ainsi que les effets de la dégradation de l'environnement et du changement climatique. Nous sommes préoccupés par les effets préjudiciables de ces risques sur la croissance économique soutenue et le développement durable, en particulier en Afrique, et sommes convaincus que ces problèmes appellent une action mondiale concertée rapide^b.

10. Nous nous déclarons inquiets face à la crise alimentaire mondiale qui complique gravement la lutte contre la pauvreté et la faim, et les efforts que déploient les pays africains pour réaliser la sécurité alimentaire et atteindre l'objectif consistant à réduire de moitié le nombre de personnes sous-alimentées d'ici à 2015, ainsi que les autres objectifs convenus à l'échelle internationale, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement^c.

11. Nous constatons que l'agriculture joue un rôle crucial face à l'expansion de la population mondiale et que, surtout dans les pays africains où la majorité de la population en dépend pour assurer sa subsistance, elle est indissolublement liée à l'élimination de la pauvreté. Nous réaffirmons que l'appui à une agriculture et un développement rural intégrés et viables est essentiel pour la sécurité et la salubrité alimentaires en Afrique^d.

12. Nous constatons en outre que les pays africains ont pris des mesures aux niveaux national, sous-régional et régional en vue de promouvoir le développement agricole et rural, notamment des mesures d'aide visant à inverser le déclin de l'agriculture et à stimuler la production afin d'assurer la sécurité alimentaire^e.

13. Nous constatons également qu'une révolution verte durable s'impose en Afrique si nous voulons inverser les tendances en matière de faim, de pauvreté et de

^b Comme énoncé dans la déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau de la session de fond de 2008 du Conseil économique et social (A/63/3, sect. IV.F, par. 119), par. 1. La déclaration ministérielle paraîtra sous sa forme définitive dans *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-troisième session, Supplément n° 3 (A/63/3/Rev.1)*.

^c Voir la déclaration politique sur les besoins de développement de l'Afrique (résolution 63/1 de l'Assemblée générale en date du 22 septembre 2008), par. 25.

^d Déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau de la session de fond de 2008 du Conseil économique et social, par. 27.

^e Voir la déclaration régionale sur l'agriculture et le développement durable, la sécheresse et la désertification, et l'Afrique (E/CN.17/2008/12/Add.1), sect. I (Développement agricole et rural).

dégradation de l'environnement. Il faut transformer l'agriculture africaine en créant des conditions propices aux niveaux politique et institutionnel et sur le plan de l'infrastructure, ainsi qu'en investissant dans la recherche scientifique et en encourageant la mise au point et la diffusion des technologies. De plus, pour que l'agriculture puisse donner de bons résultats en Afrique, les pays africains doivent avoir accès aux dernières connaissances scientifiques et aux résultats obtenus dans l'application des techniques propres à assurer la gestion durable des terres, des sols et de l'eau. Nous soulignons qu'il faut adapter la révolution verte en tenant compte de la grande diversité des conditions agroécologiques, des systèmes d'exploitation agricole et des contextes socioculturels sur le continent.

14. Nous sommes conscients qu'il faut donner un nouveau souffle à l'agriculture et à l'économie rurale en Afrique d'une manière qui soit viable sur le plan économique, social et environnemental. À cette fin, nous nous engageons à nouveau à accélérer les progrès en vue d'atteindre les cibles fixées dans la Déclaration de Maputo tendant à augmenter d'au moins 10 % la part des budgets nationaux consacrés à l'agriculture et au développement durable, et lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle appuie le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique adopté dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

15. Nous appelons les pays africains et la communauté internationale à engager une action collective concertée et à œuvrer en partenariat pour une agriculture et un développement durable intégrés et viables, et soulignons qu'il importe de garantir la sécurité alimentaire et de renforcer le secteur agricole, comme le préconise notamment le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Nous appelons les partenaires de développement et les organismes des Nations Unies, notamment, à augmenter leur aide à l'Afrique, en particulier aux pays les moins avancés et à ceux qui souffrent le plus de la hausse des prix des produits alimentaires^f.

16. Nous constatons que l'Afrique est durement touchée par la sécheresse, la désertification, la dégradation des sols et la perte de la diversité biologique. Nous constatons en outre que la gestion améliorée et viable des terres, notamment, la récupération des terres arides et dégradées pour les rendre cultivables, est essentielle à la relance de l'agriculture et à la sécurité alimentaire. Cela contribuerait notamment à offrir de nouvelles possibilités de promouvoir le développement rural et d'améliorer les chances de trouver des moyens de subsistance durables pour les populations rurales touchées, tout en améliorant la préservation de la diversité biologique^g.

17. Nous reconnaissons que la désertification, qui représente une grave menace pour la réalisation du développement durable et l'élimination de la pauvreté et de la faim, est un problème mondial qui exige une réponse mondiale s'appuyant sur les efforts concertés de tous les États Membres et des parties concernées.

18. Nous soulignons que la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique^h peut contribuer à la sécurité alimentaire, en particulier parce qu'elle vise à empêcher la dégradation des sols, prenons

^f Voir résolution 63/1 de l'Assemblée générale, par. 25.

^g D'après E/CN.17/2008/12/Add.1, sect. III (Sécheresse et désertification).

^h Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1954, n° 33480.

l'engagement de mettre en œuvre le Plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (2008-2018)ⁱ et invitons les donateurs à renforcer leur appui financier à la Convention, notamment aux fins de la réalisation de l'objectif stratégique y énoncé, et nous préconisons en outre d'augmenter sensiblement les ressources allouées au domaine d'intervention axé sur la dégradation des sols lors de la cinquième période de reconstitution du Fonds pour l'environnement mondial.

19. Nous reconnaissons l'importance que revêt l'exportation des produits agricoles pour la croissance économique de l'Afrique, sachant que l'agriculture joue un rôle central dans l'économie générale du continent. Nous sommes préoccupés par la forte dépendance à l'égard d'un nombre limité de produits d'exportation, les capacités technologiques limitées, les cadres institutionnels juridiques et réglementaires qui laissent à désirer, l'insuffisance des infrastructures de transport, de stockage et de commercialisation, sans parler des restrictions résultant des politiques commerciales et macroéconomiques, qui constituent un obstacle pour l'exportation des produits agricoles^j.

20. Nous constatons avec inquiétude que la part de l'Afrique dans le commerce international n'est que de 2 %, et risque fort de diminuer encore à cause de la crise économique mondiale, et nous insistons sur le rôle majeur du commerce dans la promotion de la croissance économique. Nous soulignons qu'il faut promouvoir les activités commerciales internationales de l'Afrique, notamment grâce à l'intégration régionale et à une plus grande intégration dans l'économie mondiale, et en restant attachés à la mise en place d'un système commercial multilatéral efficace, universel, réglementé, ouvert, équitable et non discriminatoire, propre à favoriser le développement durable. Nous nous engageons à redoubler d'efforts pour relancer les négociations commerciales multilatérales et pour faire en sorte que celles du Cycle de Doha que mène l'Organisation mondiale du commerce aboutissent à un résultat favorable au développement. Nous demandons une action nationale et un soutien international plus fermes pour mettre en place des capacités nationales d'exportation qui soient productives et compétitives, ainsi que pour renforcer l'appui au commerce, les infrastructures et les institutions des pays africains^k.

21. Nous prions instamment les pays développés de promouvoir le développement de l'agriculture en Afrique en garantissant un meilleur accès à leurs marchés et en aidant les producteurs africains à se doter des moyens voulus pour qu'ils puissent se conformer aux normes internationales établies dans ce domaine.

22. Nous invitons la communauté internationale à promouvoir et à faciliter l'accès des pays africains au développement, à l'acquisition, au transfert et à la diffusion des technologies et des connaissances spécialisées correspondantes et à accroître son assistance technique et financière à ces pays afin qu'ils puissent renforcer leur capacité nationale d'innovation, notamment grâce à la recherche-développement, l'objectif étant d'augmenter la production agricole et d'améliorer leur compétitivité.

23. Nous sommes convaincus qu'il faut en priorité renforcer l'appui technique et financier aux activités de recherche et de développement dans le domaine des cultures et de l'élevage, notamment concernant les variétés et les méthodes adaptées

ⁱ A/C.2/62/7, annexe.

^j D'après le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (A/57/304, annexe).

^k D'après la résolution 63/1 de l'Assemblée générale, par. 20.

au changement climatique. Nous engageons donc les institutions financières internationales à accroître considérablement leur appui aux investissements dans l'agriculture et le développement rural en Afrique afin de garantir la sécurité alimentaire, d'augmenter les revenus et d'éliminer la pauvreté.

24. Nous nous engageons à continuer d'encourager les échanges commerciaux régionaux en Afrique afin de promouvoir la modernisation de l'agriculture, en ouvrant de nouveaux marchés et en réalisant des économies d'échelle dans la production d'intrants agricoles.

25. Nous sommes déterminés à assurer la viabilité de l'économie en Afrique et son intégration dans le marché mondial afin de réduire la forte dépendance du continent à l'égard de l'extraction, l'exploitation et l'exportation des matières premières qui sont peu traitées et ont une très faible valeur ajoutée. Nous nous engageons à promouvoir la diversification de l'économie, notamment grâce à la production de produits agricoles à forte valeur ajoutée et au développement d'activités fondées sur une transformation plus poussée des matières premières en vue de produire une plus forte valeur ajoutée. Nous encourageons les investissements et le transfert des technologies et du savoir-faire au niveau international afin de poursuivre ce processus.

26. Nous prenons note de la demande croissante de biocarburants à l'échelle mondiale, qui a donné jour à de nouvelles possibilités et suscité de nouveaux problèmes pour la production alimentaire en Afrique. Nous envisageons de nous employer à développer la production de biocarburants d'une manière qui soit compatible avec nos propres exigences en matière de sécurité alimentaire et avec les principes de préservation de l'environnement et d'équité sociale.

27. Nous soulignons qu'il importe de garantir les droits de propriété des terres agricoles, en particulier pour les petits exploitants, de manière à s'assurer que les plus démunis tirent profit de la modernisation de l'agriculture africaine et de son intégration plus poussée dans les marchés mondiaux. Nous entendons continuer d'encourager les pratiques viables de gestion des terres, qui visent à stimuler la productivité agricole, de même que l'échange de données d'expérience et de savoir-faire à l'intérieur du continent et au-delà.

28. Nous sommes conscients que les femmes constituent une part importante de la population rurale pratiquant l'agriculture de subsistance en Afrique. Nous avons à cœur de promouvoir l'autonomisation des femmes, notamment en leur garantissant une meilleure sécurité d'occupation des terres et en les encourageant à participer pleinement à la prise de décisions dans les domaines de l'agriculture, du développement rural et de la gestion des ressources.

29. Nous prenons note avec satisfaction de la précieuse contribution qu'apportent les grands groupes, les universités et d'autres spécialistes pour promouvoir l'agriculture en Afrique et soulignons qu'il importe qu'ils continuent de jouer leur rôle dans la promotion d'une révolution verte en Afrique.

30. Nous nous félicitons de la participation et du soutien apportés par les organismes des Nations Unies, en particulier le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU à la préparation de cette réunion, ainsi que par les organisations internationales et la société civile.

31. Ayant examiné attentivement et de manière approfondie les problèmes qui se posent dans le domaine de l'agriculture en Afrique et les solutions qui s'offrent pour

y remédier, nous formulons les recommandations ci-après pour examen par la Commission du développement durable à sa dix-septième session :

a) Les gouvernements et les donateurs internationaux devraient augmenter sensiblement leur appui financier aux centres de recherche sur l'agriculture et l'élevage en Afrique, en s'efforçant de les rendre plus efficaces non seulement pour ce qui est des innovations, mais aussi de la diffusion de celles-ci auprès des agriculteurs;

b) Les gouvernements devraient aider les petits exploitants à mieux gérer les divers risques auxquels ils doivent faire face, qu'il s'agisse des prix, des intempéries, du climat et des catastrophes naturelles, en réduisant les risques, en assumant une partie du fardeau et en favorisant le développement des assurances dans le secteur agricole;

c) Les gouvernements et les organismes internationaux devraient s'employer à remettre sur pied les services de vulgarisation agricole et à les réorienter au besoin en vue de mieux tirer parti du partage des connaissances entre agriculteurs, notamment dans le cadre d'écoles où ils pourraient recevoir une formation pour devenir des agents de vulgarisation, de manière à combiner leurs connaissances traditionnelles avec les sciences et techniques modernes;

d) Les gouvernements devraient œuvrer avec les partenaires de développement pour mobiliser des fonds en vue d'investir dans les infrastructures nécessaires pour l'agriculture et le développement rural, notamment les systèmes d'irrigation, les routes, l'électricité et les techniques de communication;

e) Les instituts de recherche agricole devraient collaborer étroitement avec les agriculteurs à la mise au point et l'application de nouvelles technologies, dans un effort commun d'innovation, et ils devraient s'efforcer d'apprendre des agriculteurs de manière à améliorer leurs propres activités de recherche;

f) Les gouvernements souhaiteront peut-être fournir des intrants subventionnés aux petits exploitants comme moyen de promouvoir la production agricole et de renforcer la sécurité alimentaire; un accès rapide aux intrants et au crédit est essentiel à cet égard;

g) Les politiques agricoles doivent encourager la constitution de liens solides en aval et en amont grâce au développement et au renforcement de l'ensemble de la filière agricole, des fournisseurs d'intrants et d'équipements aux organismes commerciaux, en passant par les mécanismes de crédit;

h) Les technologies avant et après récolte devraient être diffusées plus largement pour permettre aux agriculteurs d'obtenir une plus forte valeur ajoutée de leurs récoltes;

i) Les gouvernements devraient veiller à faciliter l'accès des petits exploitants au crédit et autres mécanismes financiers, notamment aux prêts, aux subventions et à des garanties;

j) Les gouvernements devraient encourager la constitution de coopératives agricoles en vue de renforcer le pouvoir d'achat des agriculteurs, et d'associations afin d'encourager l'échange de connaissances et la diffusion des technologies;

k) Les gouvernements doivent promouvoir l'autonomisation des femmes dans le secteur agricole, notamment en leur garantissant la sécurité d'occupation des

terres, sachant qu'elles constituent la majorité des producteurs agricoles et qu'elles prennent des décisions ayant trait aux investissements et à la productivité;

l) Les gouvernements doivent réaliser, en coopération avec les instituts de recherche et avec l'aide de la communauté internationale des donateurs, des analyses comparatives rigoureuses des modèles agricoles et des systèmes de culture alternatifs dans les principales zones agroécologiques de l'Afrique;

m) Les gouvernements devraient coordonner leurs politiques agricoles pour toutes les ressources naturelles, par exemple, en élaborant des mesures compatibles pour la sylviculture et l'agriculture;

n) Les gouvernements devraient utiliser les cadres et mécanismes établis au titre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification pour évaluer et suivre les progrès accomplis dans la récupération des terres dégradées ou arides;

o) Les gouvernements devraient prendre systématiquement en compte le Plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans leurs programmes nationaux et régionaux, l'objectif étant d'améliorer les moyens de subsistance de la population et de restaurer les écosystèmes dégradés;

p) Les gouvernements devraient mettre simultanément en œuvre les plans d'action nationaux adoptés au titre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et les programmes nationaux d'action pour l'adaptation aux changements climatiques¹ adoptés au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques¹ en vue de faciliter l'adaptation à ce phénomène;

q) Les gouvernements devraient suivre la mise en œuvre des résolutions relatives à l'agriculture adoptées par la Commission du développement durable dans le cadre du Mécanisme d'évaluation intra-africaine et envisager de créer un comité interministériel régional placé sous la direction des ministres de l'agriculture;

r) Il faut continuer de renforcer la coopération Nord-Sud et la coopération Sud-Sud dans les domaines des biocarburants, de l'agriculture en zone aride et de la lutte contre la désertification;

s) Les institutions financières internationales et les autres organismes de financement devraient, le cas échéant, mettre en place des procédures simplifiées pour permettre le décaissement rapide de fonds aux fins de l'achat d'intrants alimentaires et agricoles.

32. Nous tenons à exprimer notre profonde reconnaissance et notre gratitude au Gouvernement namibien pour avoir bien voulu accueillir cette importante rencontre.

33. Nous souhaitons que le Ministre namibien de l'environnement et du tourisme, en sa qualité de coprésident de la Réunion, soumette la présente Déclaration à la Commission du développement durable, à sa dix-septième session.

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1771, n° 30822.